

## DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**DE LA COMMUNE DE VIRIAT****Séance du 3 mars 2026**

Sur convocation en date du 25 février 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 3 mars 2026 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaients présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice
JANODY Patrice	CHANEL Serge	JACQUEMET Rodolphe
CHATARD Kévin	VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick
VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola	THERMET Laure
MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	PERDRIX Catherine
MERLE Sandra	BURDY Meryl	DAVID Magalie
TAPONARD Emmanuel	SCHUBERT Anja	MAZUÉ Joséphine
JOSSERAND Raphaël		

Etaients excusés :

Myriam BRUNET a donné pouvoir à Bernard PERRET  
Zahira BELQAID a donné pouvoir à Sandra MERLE  
Jean-Louis BILLOUD

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 29

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE

**RENOVATION DE LA MICRO-CRECHE : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION CAF**

Entendu le rapport de Mme Béatrice BURTIN, Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance

Vu la délibération du 23 avril 2013 adoptant l'acquisition en VEFA d'une micro-crèche situé 171 Avenue de Mâcon

Vu la délibération du 23 juin 2015 adoptant la création des emplois nécessaires au fonctionnement de la micro-crèche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, date de son ouverture

Vu le récapitulatif des obligations de mise en conformité bâimentaire pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant au 1<sup>er</sup> septembre 2026

La micro-crèche située 171 avenue de Mâcon accueille actuellement 10 enfants de 0 à 3 ans dans un cadre chaleureux et adapté à leur besoin. Ouverts depuis plus de 10 années, les locaux de la micro-crèche nécessite aujourd'hui un rafraichissement ainsi qu'une adaptation aux évolutions des normes bâimentaires de ce type d'établissement d'accueil du jeune enfant.

A la suite d'une visite de contrôle de la micro-crèche par les services de la PMI relevant du Département de l'Ain, une réflexion a été engagée pour élaborer un projet de rénovation et de réorganisation des espaces de la micro-crèche tout en étudiant la possibilité d'ouvrir des places supplémentaires. Ainsi les objectifs poursuivis sont les suivants :

- être en conformité avec le référentiel bâimentaire des Etablissements d'Accueils du Jeune Enfant
- rafraichir et réaménager les locaux intérieurs ainsi que les espaces extérieurs
- permettre la création, le cas échéant de deux places supplémentaires.

Les travaux envisagés concernent :

- la création d'un cellier pour le stockage des denrées alimentaires
- le remplacement de la porte fenêtre principale
- la création d'un nouveau dortoir
- l'agrandissement de la pièce à vivre
- le rafraîchissement général des locaux
- la végétalisation de l'espace extérieur et réduction de l'effet îlot de chaleur

Les travaux débuteraient en novembre 2026 pour s'achever en février 2027

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

Dépenses HT		Recettes	
Honoraires de Maitrise d'œuvre	17 450 €		
Petite démolition, maçonnerie, aménagements extérieurs	40 000 €	CAF fonds Plan Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant : 8 000 €/ place socle, 4 000 €/ place bonus gros œuvre, 3 500 € / place développement durable plafonné à 80 %	
Menuiseries extérieures pergola	28 500 €		
Isolation plâtrerie peinture	20 000 €		135 894.72 €
Menuiserie intérieure bois	4 000 €		
Revêtement sols souples	5 000 €	Autofinancement	33 973.68 €
Chape carrelage faïence	2 000 €		
Plomberie sanitaires chauffage	19 000 €		
Electricité courants faibles	11 500 €		
Mobilier (table à langer, jeux intérieurs et extérieurs..)	22 418.40 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>169 868.40 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>169 868.40 €</b>

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :**

- adopter le plan de financement prévisionnel de la rénovation et du réaménagement de la micro-crèche
- solliciter le soutien financier de la Caisse d'Allocation Familiale au titre du dispositif PIAJE
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,  
Bernard PERRET



Le Secrétaire de Séance,  
Emmanuelle MERLE

